



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS CANADIENS

**RÈGLEMENTS NUMÉROS 229 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 208**

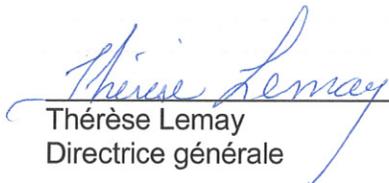
**AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est donné que, lors de l'assemblée tenue le 19 novembre 2013, le Conseil municipal de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté les règlements d'urbanisme numéros:

- 229 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Lesdits règlements ont reçu les certificats de conformité émis par le secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale du Comté d'Arthabaska en date du 28 novembre 2013, date à laquelle lesdits règlements entrent en vigueur et ont force de loi.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens  
Ce 28 novembre 2013

  
Thérèse Lemay  
Directrice générale